

Tous et toutes ensemble pour dire halte au mépris et au dénigrement de la fonction publique et parapublique

Les rendez-vous de la journée :

Le matin : Actions dans les différents secteurs, sur vos lieux de travail ou en AG

14h30 : Assemblée du personnel – Palladium – 3bis rue du Stand

16h30 : Départ de la manifestation – Rue des Gazomètres

17h : Arrivée Place Neuve – jonction avec le rassemblement de soutien

18h : Arrivée Place St-Pierre-Taconnerie : discours – vin chaud etc.

Pourquoi la grève ? Le Conseil d'État s'en moque bien !

Le Cartel intersyndical du personnel de la fonction publique et subventionnée et les organisations syndicales ont demandé au Conseil d'Etat l'ouverture de négociations sur des sujets essentiels jusqu'au 21 janvier. Le Conseil d'Etat n'a même pas jugé nécessaire cette rencontre, et répond le 22 janvier : on abordera tout ça le 28, rien ne presse. Par contre, par voie de presse, il répète qu'il faut « réduire le coût du personnel, réduire le nombre de fonctionnaires, supprimer des prestations, et tout verser au remboursement de la dette ». Mépris, non entrée en matière, le Conseil d'Etat ne se dérange pas pour si peu.

Les revendications :

- Aucun licenciement suite à la coupe supplémentaire budgétaire de 2015.
- En cas d'excédent des comptes 2014, priorité aux prestations, effectifs en personnel et mécanismes salariaux.
- SCORE : face aux baisses de salaires programmées et à une opacité totale, et au verrouillage du système pour 30 ans, nous demandons l'ouverture de véritables négociations ou l'abandon du projet.
- Le respect des accords signés par le Conseil d'Etat et organisations du personnel sur la CPEG et les conditions de travail.
- La défense des conditions de travail du personnel face aux attaques par de nombreux projets de loi:
 - 42h de travail pour supprimer des centaines de postes ;
 - CPEG cotisations 50%-50%, ce qui entrainerait pour le personnel la perte d'un demi-salaire; suppression de mécanismes salariaux; etc.
 - blocage de tout engagement pour réduire la dette.

**A toutes ces demandes, le Conseil d'État ne répond pas.
Il remet en question pour l'avenir nos conditions de travail et
l'avenir des prestations à la population**

Consignes de grève

La grève est un droit. Vous ne risquez qu'une retenue de salaire. Les syndicats peuvent vous indemniser. Seul un service minimum raisonnable et limité lorsque la sécurité et la vie des usagers est en question est admissible. Contactez-nous en cas d'abus.

**Participez nombreux-euses à la grève et rendez-vous, à
l'Assemblée et massivement à la Manifestation !**